



**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Conseil du 31 janvier 2022*

**DELIBERATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Programme de travaux de rénovation de la pelouse synthétique du stade de Miomo**

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 31 janvier à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO, sur convocation en date du 25 janvier 2022.

**PRESENTS :** BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, COLOMBANI Carulina, DE GENTILI Emmanuelle, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LEONARDI Jean-Charles, LOMBARDO Florence, LORENZI Thérèse, MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PERETTI Philippe, PETRI-GUASCO Emmanuel, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGIO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Héléne, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIMSIT Christelle.

**ONT DONNE POUVOIR :**

TIERI Paul	à	SAVELLI Pierre
PELLEGRINI Leslie	à	SAVELLI Pierre
BATTESTI Gilles	à	BIAGGINI Jean-Jacques
GIAMARCHI Marie-Dominique	à	LOMBARDO Florence
MALAFRONTI Christine	à	BERTOLUCCI Marie-Christine
PERFETTINI Martine	à	LEONARDI Jean-Charles
PIPERI Linda	à	POLISINI Ivana
SIMONPIETRI Pierre-Michel	à	POZZO DI BORGIO Louis
ZUCCARELLI Jean	à	SALGE Héléne

**ABSENTS :**

CALLIER Jeanne, PADOVANI Jean-Jacques, PADOVANI Marie-Hélène, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise, DE CASALTA Jean- Sébastien.

**QUORUM : 14**

Mme LOMBARDO Florence est élue secrétaire de séance.

**OBJET : Programme de travaux de rénovation de la pelouse synthétique du stade de Miomo**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant la nécessité de remplacer la pelouse synthétique du stade de Miomo afin de se conformer à la réglementation de la Fédération Française de Football et permettre l'homologation du stade niveau IV ;

Vu les avis favorables de la commission « Servizi u a à popolazione » et du Bureau communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour au Conseil ;

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE  
(A l'unanimité)**

D'approuver le programme de travaux de rénovation de la pelouse synthétique du stade de Miomo pour un coût prévisionnel de travaux de 492 000 € HT, ci-annexé ;

**AUTORISE**

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

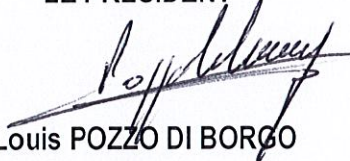
**DIT**

Que les crédits sont prévus au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia, chapitre 21 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

  
Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 10 FEV. 2022  
et publication ou notification  
du 10 FEV. 2022  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora MOGHRAOUI